

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER SA

Société Anonyme au capital de 10.442.289 DINARS

Siège social : GP1 Km 35 Grombalia 8030

RC : B139271997

MF : 6874X/A/M/000

**Convocation à la Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 23 JUIN 2015**

Avis à tous les actionnaires

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société **LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER S.A** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi, le 23 JUIN 2015 à 13h au siège social de la société sis à **GP1 Km 35 Grombalia 8030**, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social de la société.
- 2.** Augmentation du capital social par incorporation des réserves.
- 3.** Modification de l'Article 6 des statuts.
- 4.** Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

**Le Président du Conseil d'Administration
Mr. Bassem LOUKIL**

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER SA

Société Anonyme au capital de 10.442.289 DINARS

Siège social : GP1 Km 35 Grombalia 8030

RC : B139271997MF : 6874X/A/M/000

**PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 23 JUIN 2015**

ORDRE DU JOUR :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social de la société.
- Augmentation du capital social par incorporation des réserves.
- Modification de l'Article 6 des statuts.
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social par l'incorporation de réserves, sans aucune réserve ni restriction.

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'augmenter le capital social par incorporation des réserves spéciales de réinvestissement d'un montant de Cent douze mille dinars (112.000 DT) et d'une partie des Résultats reportés d'un montant de Neuf mille Sept Cent Cinq Dinars (9.705 DT) pour le porter de 10.442.289 DT à 10.563.994 DT, et ce par l'émission de (121.705 DT) actions gratuites d'une valeur nominale de 1 Dinars chacune à raison de 5 actions nouvelles à raison de 429 anciennes.

Cette augmentation du capital sera réalisée au cours de l'exercice 2015.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 01 Janvier 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

«Le capital social est fixé à Dix Millions Cinq Cent Soixante Trois Mille Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze Dinars (**10.563.994 DT**) divisé en Dix Millions Cinq Cent Soixante Trois Mille Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze (**10.563.994**) Actions d'une valeur nominale de Un (1 DT) chacune. »

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à

QUATRIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à toute autre personne déléguée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adopté